

POUR UNE REFONTE DES IFI

Michel Husson

1. PARTIR DE NOTRE CRITIQUE DES IFI

Toute réflexion sur les IFI doit assurer une cohérence entre le diagnostic et les propositions. Il faut donc partir de la critique que nous adressons au FMI et à la Banque Mondiale. Elle est triple :

- Les deux institutions de Bretton Woods se sont progressivement éloignées de leurs fonctions initiales, pour devenir des instruments à travers lesquels le capitalisme transnational impose aux pays dépendants et endettés ses préceptes d'organisation : l'ajustement structurel.
- Les IFI ont été utilisées pour vider de leur substance des institutions comme la CNUCED ou le PNUD – qui relèvent de l'ONU – et dont le fonctionnement est a priori plus démocratique, puisqu'il n'est pas fondé sur le principe « un dollar une voie ».
- Les IFI ont imposé des politiques contraires aux exigences d'un véritable développement en privilégiant le paiement de la dette et l'ouverture aux capitaux à tout autre objectif. Ces politiques se sont soldées par de graves échecs : crises à répétition et montée des inégalités sociales.

2. QUELLES INSTITUTIONS POUR QUELLES FONCTIONS ?

Il faut donc redéfinir les fonctions à remplir par les IFI, puis examiner le dispositif institutionnel le mieux approprié. Cet exercice ne peut être mené sur le seul champ couvert par le FMI et la BM, et il doit intégrer l'OMC.

2.1. Démantèlement de l'OMC

Le traité qui a institué l'OMC est un contrat léonin, de type impérial. Il ne peut fonder un ordre économique mondial favorable au développement. C'est pourquoi nous luttons pour le démantèlement de l'OMC et la dévolution de ses fonctions à d'autres institutions.

La CNUCED pourrait fournir le cadre dans lequel seraient mis en place des accords visant à un véritable co-développement. Une telle institution aurait pour fonction de garantir et organiser le droit des pays du Sud à prendre les mesures de protection nécessaires à leur insertion dans le marché mondial, alors que toute la logique de l'OMC est tournée vers la négation de ce droit; elle viserait à assurer les transferts de technologie, à l'encontre de l'OMC principalement préoccupée de protection des droits de la propriété, et de brevetage de tout ce qui peut l'être.

Enfin, au lieu de vouloir donner à l'OMC un rôle de juge en matière de droit du travail, il faut étendre les pouvoirs et les compétences de l'OIT, en lui donnant des possibilités de recours. C'est dans ce cadre que doit être mené le débat sur les « clauses sociales », et que les syndicats et les ONG doivent constituer un front commun pour une avancée universelle des droits sociaux.

2.2. Fonds Mondial pour le Développement

Il serait chargé de financer les projets les plus urgents et d'assurer les nécessaires transferts de technologie vers les pays du Sud, notamment en matière sanitaire et environnementale. Ce fonds pourrait être alimenté par une aide qu'il faudrait multiplier par trois pour la porter au niveau nécessaire de 0,7 % du PIB. Cela pourrait être réalisé sous la forme d'un impôt mondial sur les revenus du capital ou sur la fortune, comme l'a proposé la CNUCED en 1995.

Le choix des projets, le suivi et l'évaluation devrait être de la responsabilité d'un organisme lié aux Nations-Unies, par exemple le PNUD, où les populations pourraient être directement représentées à côté des gouvernements. Cette disposition permettrait de faire obstacle aux « éléphants blancs » qui correspondent souvent aux intérêts spécifiques des multinationales, tel ce projet de pipeline Tchad-Cameroun financé sur fonds de l'AID (l'Agence internationale de développement de la Banque mondiale) au profit de firmes pétrolières (Shell, Exxon et Elf).

2.3. Fonds de stabilisation des changes et du cours des matières premières

Il faut un système monétaire international moins chaotique, qui ne soit pas dominé par le dollar. Une bonne partie des difficultés financières des pays du Sud provient de la politique d'arrimage au dollar qui introduit des rigidités qui se dénouent périodiquement sous forme de chocs monétaires. Il faut favoriser la constitution de zones monétaires liées aux monnaies fortes par des taux de change raisonnablement flexibles. Un Fonds de Stabilisation des Changes aurait pour fonction de réguler ces évolutions. Il disposerait pour cela des recettes d'une taxe Tobin établie au niveau international sur les marchés de change, comme le suggère le PNUD dans son rapport de 1999. Comme les crises monétaires proviennent souvent de l'instabilité des recettes d'exportation, une partie de ces recettes pourraient financer un Fonds de Stabilisation des Matières Premières reprenant les projets élaborés en leur temps et visant, par l'établissement de prix planchers, à garantir une évolution équitable des termes de l'échange.

3. QUELLE STRATEGIE ?

Décrire le système institutionnel idéal ne suffit évidemment pas. Il faut disposer de perspectives intermédiaires qui permettent d'avancer, en repérant les obstacles et en identifiant les adversaires d'un nouvel ordre économique mondial. les, et ne pas tomber dans la construction du système idéal, e oubliant les obstacles rencontrés.

De ce point de vue, le FMI et la Banque mondiale ont fait faillite et sont universellement dénoncées, critiquées et combattues. Elles sont déconsidérées à une échelle de masse, et c'est pourquoi il faut viser à les démettre ou à les déclasser. Walden Bello, de *Focus on the Global South* emploie le terme de *decommission* utilisé à propos des centrales nucléaires¹. Autrement dit, il faut sortir des institutions de Bretton Woods et les remplacer par de nouvelles, appropriées à une autre conception de la globalisation.

Il n'est évidemment pas question de nier la nécessité de disposer d'institutions, et il est hors de question de se rallier à la logique ultra-libérale du rapport Meltzer qui cherche à maintenir, sur une base étroite, la logique actuelle de fonctionnement des IFI. Cette position n'implique pas non plus un désintérêt du terrain institutionnel. Le succès croissant de nos mobilisations rend effectivement de plus en plus nécessaire une élaboration sur ce terrain.

S'il existe effectivement un débat entre les "abolitionnistes" – qui veulent remplacer les institutions financières actuelles par de nouvelles – et les "réformistes" qui proposent de transformer les institutions actuelles en de nouvelles, il doit être mené sans en faire un préalable. Les uns et les autres s'entendent sur l'objectif qui est la mise en place d'institutions plus démocratiques et centrées sur les intérêts des citoyen(ne)s du monde.

Comment alors combiner ces deux idées : que nous avons une conception assez précise de ce que serait un bon système d'institutions internationales, mais que nous ne sombrons pas dans l'illusion que leur seul énoncé suffira à balayer les résistances. Comment éviter aussi de considérer tout rafistolage factice comme une réponse suffisante à nos revendications et risquer une récupération à laquelle la banque mondiale semble décidée à consacrer beaucoup d'énergie ?

Notre proposition est d'adresser aux IFI actuelles un certain nombre de revendications légitimes, mais dont nous pensons qu'elles sont inacceptables. Il faut viser à entraver le fonctionnement d'institutions chaque fois qu'il va à l'encontre des exigences du développement. C'est en s'appuyant sur les refus et les résistances rencontrées que l'on pourra illustrer et populariser la nécessité d'une tout autre architecture internationale.

4. LES REVENDICATIONS A ADRESSER AUX IFI REELLEMENT EXISTANTES

Les revendications que nous devons adresser par rapport aux IFI ne doivent pas être présentées comme la base d'une réforme graduelle, mais comme des exigences révélant leur inadaptation et soulignant la nécessité d'une refonte globale.

4.1. Annuler la dette et démanteler les plans d'ajustement structurel

La dette extérieure publique du Tiers Monde doit être annulée, parce qu'elle a été plusieurs fois remboursées et qu'elle représente un frein considérable au développement

¹ Dans le lexique technique, on parle de « déclassement » pour désigner les opérations intervenant après la mise à l'arrêt définitive d'un réacteur, le « démantèlement » représentant la phase ultime du déclassement.

des pays les plus pauvres. Le démantèlement de la dette devrait faire l'objet d'une Conférence internationale, et de conférences régionales, qui auraient pour fonction :

- d'annuler la dette ;
- faire ressortir les responsabilités des banques et des gouvernements des pays riches ;
- de rétrocéder aux citoyens les richesses considérables accumulées illicitement par des gouvernants et des capitalistes locaux, et placées en sécurité dans les pays les plus industrialisés avec la complicité active des institutions financières privées et la complaisance des gouvernements du Nord ;
- de transformer les plans d'ajustement structurel en accords de co-développement.

4.2. Démocratie et transparence

Les IFI de Bretton Woods sont par nature anti-démocratiques : secret des études et des décisions, concentration des pouvoirs aux mains des pays les plus riches. Une priorité de la réforme des IFI doit être la démocratisation du vote et des modalités de prise de décisions, selon le principe des Nations Unies (un Etat, une voix) ou incluant une forme de pondération selon la population.

Il faut ensuite instaurer un réel contrôle des Parlements nationaux, avec la représentation des « acteurs de la société civile »(ONG du Nord et au Sud), sur les administrateurs nationaux dans les IFI, avec l'organisation de débats publics contradictoires et la publication de rapports d'information. La démocratie et la transparence doivent être également organisées au niveau des populations locales concernées directement par les interventions des IFI. L'information doit être systématique. Les actions des IFI doivent faire l'objet d'un débat et d'une approbation par les Parlements locaux.

Il faut, au moins, que le représentant de la France au conseil d'administration du FMI rende réellement des comptes et rende possible une activité de contrôle parlementaire.

4.3. Instances d'évaluation et de recours, rattachement effectif à l'ONU

La refonte des IFI devra prévoir la mise en place d'instances d'évaluation indépendantes, extérieures à ces institutions, qui seraient rattachées au système des Nations Unies. La possibilité d'une saisine de cette instance par les parties concernées, et aussi par les représentants des Parlements et des autres secteurs de la société civile (syndicats, associations), serait un pas en avant considérable dans la démocratisation du système financier international. Ce pourrait être l'occasion de tirer au clair les complicités entre dirigeants des IFI et dictateurs et mafias.

Dans cette perspective, afin de réduire le pouvoir aujourd'hui excessif des IFI, et de redonner du pouvoir aux Etats et aux citoyens à l'échelle internationale, il est nécessaire d'organiser la possibilité de recours des Etats et des citoyens devant des juridictions internationales pour violation des traités internationaux, ou pour non respect des droits fondamentaux. Aujourd'hui, seuls les Etats sont reconnus comme sujets du droit international. Il est donc important d'obtenir une transformation du cadre juridique dans lequel fonctionnent les juridictions internationales, afin de permettre aux membres de la société civile (citoyens et ONG) d'ester en justice à l'échelon international contre les Etats, les entreprises ou les organisations internationales.

L'idée d'un « Conseil de sécurité économique », placé sous l'égide des Nations Unies, composé à parité par des pays riches et des pays en développement est intéressante, car une telle institution pourrait également jouer le rôle d'instance de jugement, notamment pour « crimes économiques ». Cette proposition doit être discutée, étant entendu que l'écueil à éviter est de créer une instance comparable au Conseil de sécurité actuel, dominé par les grandes puissances.

Les IFI, comme l'OMC, ont des domaines d'action limités et qui doivent le rester. A l'inverse, les Nations Unies sont une organisation universelle soumise à un ensemble de textes fondamentaux comme sa Charte, la Convention Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte sur les Droits Economiques, Sociaux et culturels, la Charte des Droits et Devoirs Economiques des Etats. Il est donc essentiel de rattacher les IFI et l'OMC au système des Nations Unies, ce qui est un moyen de les soumettre à un contrôle extérieur, d'une part, et de les amener à respecter des principes fondamentaux, supérieurs aux intérêts financiers et commerciaux, d'autre part.

4.4. Respect de l'environnement

Les IFI doivent avoir, parmi leurs objectifs, le souci de mettre en œuvre des mesures compatibles avec la protection de l'environnement. Ainsi, il est important d'aider en priorité le financement de projets agricoles ou industriels favorables à l'équilibre de l'écosystème local. A l'inverse, les IFI peuvent lutter contre les opérateurs financiers privés dont les actions appauvrissent excessivement le capital écologique des pays en développement. Les IFI doivent respecter les accords internationaux, et les décisions prises par leurs membres dans les Conférences internationales.